



Energissime



Les sites Internet Energissime : des guides pratiques au service des politiques locales de dynamisation de la rénovation énergétique de l'habitat.

Les sites Energissime aident les particuliers à réfléchir à la dimension énergétique des travaux de rénovation de leur logement.

- En fonction de leurs envies et de leurs besoins, ces guides leur permettent de **se poser les bonnes questions pour optimiser leur projet de rénovation, d'aménagement ou d'agrandissement, vu sous l'angle de l'efficacité énergétique**. Conçus par le « Club de l'Amélioration de l'Habitat », structure associative nationale rassemblant les acteurs publics et privés des filières bâtiment et énergie¹, les sites « Energissime » présentent et mettent en valeur toutes les données techniques, financières et réglementaires, indispensables à l'engagement de travaux. Ils permettent aux particuliers, souvent désorientés par l'abondance d'offres commerciales, de prendre leurs repères et de s'appuyer sur des valeurs objectives en matière d'équipements et de prix.
- **Les sites Energissime facilitent le dialogue entre des particuliers** ayant la possibilité de mieux préciser leur perspective de travaux, **et des professionnels**, qui y découvrent des informations actualisées sur le financement, la réglementation et les solutions de formation dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- Les sites Energissime s'appuient sur l'expérience confirmée du modèle pilote mis en place depuis 2010 (www.energissime.fr) et dont l'audit d'évaluation conduit en 2013 s'est avérée très positif.

Adaptés à chaque contexte local, les sites Energissime aident les particuliers et les professionnels à passer à l'action.

- **Les sites Energissime mis en œuvre par les collectivités leur permettent de compléter les informations nationales par une présentation de leur dispositif local** en faveur de la rénovation énergétique des logements.
- **Ils donnent ainsi de la visibilité à l'ensemble des acteurs de proximité en mesure d'accompagner les maîtres d'ouvrages porteurs de projets** ; ils identifient les professionnels de la rénovation énergétique installés dans la zone d'influence de la collectivité, indiquent leurs coordonnées et valorisent leurs savoir-faire.
- **Ils facilitent l'identification et le choix par les particuliers des professionnels du bâtiment qualifiés et impliqués dans la rénovation énergétique.**

Les entreprises du bâtiment, s'inscrivant selon les règles établies par la collectivité auprès de l'animateur du site local, pourront être reconnues et consultées grâce à un moteur de recherche par des particuliers, qui auront déposé leur projet sur le site. La recherche, par les ménages, de prestataires disponibles correspondant à leurs besoins s'en trouvera simplifiée.



1 - Voir la présentation du Club de l'Amélioration de l'Habitat en dernière page.

Les Cinq rubriques du socle commun Energissime

1. Vos envies - Avec 3 sous-rubriques :

- Profiter de vos travaux pour économiser l'énergie,
- Augmenter votre confort,
- Réduire vos consommations d'énergie, et des jeux de questions-réponses affûtés.

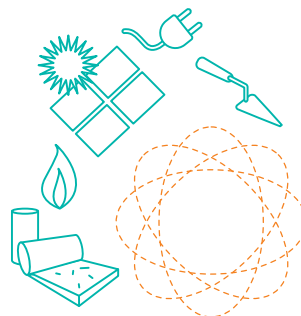
Quelle que soit leur motivation initiale, les particuliers sont amenés à tirer le meilleur parti énergétique de leur projet de travaux et sont orientés vers les solutions techniques les plus adaptées.



2. Solutions techniques - Dans 7 sous-rubriques :

- Isolation des toitures, des murs et des sols,
- Ouvertures,
- Ventilation,
- Chauffage et eau chaude,
- Energies nouvelles et renouvelables,
- Problèmes de confort,
- Comparatifs de solutions.

Les solutions techniques sont décrites avec précision et objectivité. Elles sont comparées entre elles sur des critères d'efficacité et de coût. Les particuliers sont ainsi mieux informés pour faire leur choix et en discuter avec les professionnels.



3. Informations pratiques - Avec 6 sous-rubriques :

- Aides financières,
- Prix des travaux d'économie d'énergie,
- Bilans énergétiques,
- Réglementation,
- Labels et certifications,
- Exemples de rénovation.

Les particuliers font le tour de la question : Combien ça coûte ? Quelles aides financières peuvent-être accordées ? Que dit la réglementation ? Quel est l'intérêt d'un bilan énergétique ? Quels sont les labels et certifications de qualité accordés aux produits et aux logements après travaux ?



4. Lieux de conseil - Avec 3 sous-rubriques :

- Les Points Rénovation Info Service,
- Les négociants en matériaux et équipements,
- Les fournisseurs d'énergie.

Les sites Energissime présentent aux particuliers les différentes structures pouvant les accompagner dans leur projet, le type de services qu'elles offrent et comment entrer en contact avec elles.



5. Vos professionnels - Avec 3 sous-rubriques :

- Le choix d'un professionnel,
- Les professionnels qualifiés,
- Les bilans énergétiques.

Les particuliers trouvent des repères pour les aider dans la délicate recherche de professionnels pouvant répondre à leur projet.



Socle commun
élaboré avec l'appui
du PUCA



Ministère de
l'Écologie, du
Développement
durable et
de l'Énergie

Ministère
de l'Égalité
des Territoires
et du Logement

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Enrichissement et personnalisation des sites Energissime

La personnalisation de l'en-tête du site et de la charte graphique

Le bandeau situé en partie supérieure donne de l'espace au logo **Energissime**, mais il est aménagé pour promouvoir l'image de la collectivité, de son territoire et de son programme d'actions. De même pour le bandeau en partie basse. La charte graphique est également adaptée aux couleurs de la collectivité.

La possibilité d'ajouter ou de retirer des rubriques

L'architecture du site permet de rajouter des rubriques pour présenter des actualités ou un programme d'actions local. Par ailleurs, des rubriques existantes peuvent aussi être supprimées et remplacées par de nouvelles rubriques spécifiques suivant ce que souhaite la collectivité.

De même, des sous-rubriques peuvent être ajoutées, retirées ou modifiées. Mais les textes portant le copyright du **Club de l'Amélioration de l'Habitat** ne peuvent être corrigés sans perdre cette mention.

La création de la page d'accueil

Le contenu de cette page est entièrement revisité pour mettre en avant les actions prioritaires des collectivités vis-à-vis des habitants ou des professionnels. Elle peut s'illustrer par des photos spécifiques à la collectivité.

Une adresse spécifique

Le site local dispose d'une adresse Internet qui lui est propre, avec pour seule obligation de se terminer par le suffixe « energissime.fr ».

Une gestion autonome des contenus locaux

Une formation de courte durée permet à la collectivité de prendre en main son site et d'en assurer la maintenance pour toutes les parties de contenus et photos qui lui sont spécifiques.

Les premiers sites locaux Energissime sont à découvrir aux adresses suivantes :

<http://www.renover-plus-a-frejus.energissime.fr>
<http://www.renover-plus-en-pays-digno.energissime.fr>





Energissime, une démarche imaginée à partir des enseignements des observations conduites par le CAH

Depuis plus de 20 ans, le CAH mène des études quantitatives et qualitatives et conduit des expérimentations pour la dynamisation du marché de l'amélioration de l'habitat. Fort de cette expérience, le CAH constitue aujourd'hui un véritable centre de ressources pour tous ceux qui souhaitent mieux comprendre le marché de l'amélioration de l'habitat privé.

Retrouvez les enseignements des études du Club de l'Amélioration de l'Habitat sur www.cah.fr, avec :

- La synthèse du colloque du 12 septembre 2013 :
« **Comment dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat ?** »
- La collection des « **Points Sur** », synthèses d'études conduites par le CAH, sur www.cah.fr.
A voir notamment sur la rénovation énergétique :
 - « **Le Point Sur** » N° 18 : **Le marché de l'amélioration énergétique des logements 2010/2012**
 - « **Le Point Sur** » N° 14 : **Les résultats de l'Observatoire Permanent de l'Amélioration Énergétique des logements**
- Les films réalisés dans le cadre de l'étude « **20 chantiers d'amélioration énergétique** », lauréat PREBAT en ligne en page d'accueil de www.cah.fr

Contacts :

Société Batitrend, en charge du développement d'Energissime auprès des territoires
Bérénice Le Fur - blefur@batitrend.fr - Tél. : 09 64 26 77 06

Club de l'Amélioration de l'Habitat

Geneviève Ndour, chargée de mission - genevieve.ndour@cah.fr - Tél. : 01 47 62 46 29



Présentation du Club de l'Amélioration de l'habitat

Créé en 2002 par des acteurs majeurs publics et privés du bâtiment pour mieux comprendre le marché de la rénovation de l'habitat, le Club est une structure associative loi 1901, qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine de membres, représentant l'ensemble de la filière de la rénovation : organismes d'Etat, fédérations professionnelles, entreprises du bâtiment, maîtres d'œuvre, négociants en matériaux et équipement, industriels de la construction, fournisseurs d'énergie, établissements bancaires, assureurs.



www.cah.fr